



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »

CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française
et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 4 rue de Jouy 75004 Paris - Téléphone : 01 44 54 02 03

E-mail : anffmrfa@gmail.com

Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 257 - 2^e trimestre - 30 juin 2016

Les massacres de la Résistance

Les cérémonies anniversaires des massacres de Tulle le 9 juin 2016 et d'Oradour-sur-Glane le 10 juin et la réalisation de la base de données des massacres nous rappellent l'importance des victimes massacrées. La création de la base a débuté par une typologie des différentes victimes. Il n'est pas inutile de la rappeler :

- Les massacres de résistants. D'abord, les nombreux maquisards abattus après la chute des maquis et les résistants tués en mission. Ensuite, les massacres des prisons comme le 6 juin 1944 à Caen (une centaine de victimes) et aussi les morts exécutés dans les geôles et les camps de déportation pour sabotage.
- Les massacres de « représailles » de civils. Tulle et d'Oradour ainsi que d'autres moins médiatisés (Maillé, Villeneuve d'Asq...) sont des massacres qui font suite à des actions de résistance ou servant de prétexte aux armées allemandes. D'autres massacres individuels ou de petits groupes de civils dans les zones de maquis, sur les bords des routes ou à leur fenêtre ont eu lieu lors de la retraite.

Tous ces massacres sont nombreux, ils s'ajoutent aux fusillés par condamnation, objet de la version écrite du *Dictionnaire des fusillés*. Les stèles ou plaques dans toute la France nous les rappellent. Par exemple, dans les départements de la région de Résistance R5 (19, 23, 24, 36, 87) on dénombre à la Libération au moins une quarantaine de lieux touchés par les exactions des troupes allemandes.

Les familles de ces massacres font partie du champ d'action de notre association comme en témoigne notre ancienne présidente, Camille Senon, rescapée du tramway d'Oradour. C'est pourquoi nous participerons aux recherches pour renseigner le *Dictionnaire* et nous en profiterons pour demander aux familles non adhérentes de nous rejoindre.

Enfin, bien que ne rentrant pas dans le cadre de ce travail, nous aurons naturellement une pensée pour les morts au combat et les prisonniers militaires exécutés et toutes les autres victimes civiles dont celles des bombardements.

Jean DARRACQ,
Président de l'ANFFMRF-A

SOMMAIRE

Éditorial

1 - Les massacres de la Résistance

Vie de l'association

2 - La vie de l'association

Commémorations

2 - Journée Nationale de la Résistance 2016
3 - Mont-Valérien 2016

Témoignage

5 - Massacres en Touraine

Histoire

6 - Répression vichyste, tribunaux correctionnels et Sections Spéciales

Vie pratique

16 - Vos archives

ANFFMRF-A

4 rue de Jouy
75004 Paris
M° Saint-Paul
ou Pont-Marie
Bus 69, 76, 96
Tel : 01 44 54 02 03

Site internet

www.familles-de-fusilles.com

N'hésitez pas à nous faire
parvenir votre adresse mail à
anffmrfa@gmail.com

Vie de l'association

Nos nouveaux adhérents

Une vingtaine de nouveaux adhérents nous ont rejoint. Ils ont été contactés principalement par l'intermédiaire de nos fichiers d'adresse des familles de Caen et des fils de fusillés et déportés, soutenus par notre association, qui ont refusé de faire leur service militaire sous les ordres du général nazi Speidel en 1957-1958. Les autres sont d'origine diverses. Pratiquement, la totalité de ces nouveaux adhérents a des liens familiaux avec des résistants fusillés ou déportés. C'est encourageant et nous devons continuer, d'autant plus que cela nous permet d'améliorer nos finances et nous trouverons sans doute parmi les « jeunes » (40-50 ans) la relève. Naturellement, nous devons persévérer pour faire venir nos enfants à l'association...

La base de données des massacrés de la Résistance

A côté de l'édition papier du *Dictionnaire de la Résistance*, il a été créé une base de données des massacré(e)s de la Résistance. Les massacrés-e-s sont nombreux et les lieux de massacres éparpillés sur tout le territoire, matérialisés souvent par des stèles. A titre d'exemple, pour le mémorial du département des Landes, on dénombre 110 déporté(e)s, 51 fusillés dont 6 avant 1944, 30 civils dont une dizaine de tués par les troupes allemandes en retraite dans six lieux différents.

Sur les 51 fusillés, une dizaine seulement qui ont été passés par les armes après condamnation figurent dans le *Dictionnaire*. Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés de nos adhérents pour aider à la réalisation du document.

Correspondants du dictionnaire pour l'association : *Georges Duffau* (06 77 11 69 71 - georgesduffau@orange.fr) et *Jean Darracq* (06 10 98 84 15 - sylvie-jean.darracq@wanadoo.fr)

IVRY 2016

La cérémonie aura lieu
le samedi 8 octobre 2016 à 15h
au cimetière parisien d'Ivry.

Camille Senon refuse une décoration

Survivante du tramway d'Oradour-sur-Glane et ancienne présidente de notre association, Camille Senon vient de refuser sa nomination de commandeur dans l'ordre national du Mérite proposée par le Premier ministre. Solidaire des salariées s'opposant à la « Loi Travail », elle a choisi cette forme de résistance.



RAPPEL IMPORTANT

Questionnaire des enfants de massacrés et fusillés : 70 adhérents concernés

Une recherche universitaire vient de démarrer concernant les enfants de fusillés et massacrés de la Résistance. Elle doit aboutir à une thèse de doctorat.

Notre association soutient depuis le début cette initiative et souhaite qu'un grand nombre de réponses soient recueillies.

Jusqu'à présent, de nombreuses études concernaient les enfants de déportés et il est extrêmement positif qu'une étude, enfin, prenne pour sujet les descendants des fusillés et massacrés.

Le questionnaire est disponible sur le site de l'ANFFMRF-A : **familles-de-fusilles.com**

Mont Valérien, samedi 4 juin 2016

Le promeneur qui découvre l'esplanade du Mont Valérien le 3 juin en fin d'après midi est surpris de constater qu'elle est envahie par de jeunes lycéens qui jouent, sur la scène occupant exceptionnellement le lieu, un spectacle consacré au thème « Résister par l'Art et la Littérature ». Il s'agit de trois classes du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers qui, sous la direction de Judith d'Aleazzo, Julien Leonelli, Sylvain Meallet, trois acteurs de la Compagnie des Tréteaux de France (dirigée par Robin Renucci), répètent le spectacle qu'ils vont jouer le lendemain devant les participants à la cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien.

Effectivement, le 4 juin, le spectacle commence, précédé de la lecture par Robin Renucci de la dernière lettre de France Bloch-Serrazin, guillotinée par les nazis.

Les jeunes lycéens nous communiquent leur enthousiasme et les acclamations qu'ils reçoivent à la fin de leur prestation sont méritées. Conçue à partir de textes lus à la BBC par les animateurs de l'émission « Les Français parlent aux Français », l'évocation historique nous plonge au sein de cette période héroïque et nous fait revivre toute les années de la Seconde Guerre mondiale. Quel travail ! Un grand merci à tous ceux qui ont conçu et interprété ce magnifique hommage.

Il faut souligner que, cette année, la scène était installée face aux gradins du Mémorial de la France Combattante et que cette disposition apportait une nouvelle solennité au spectacle. La cérémonie, toujours très digne, était placée sous le signe de la jeunesse. Les lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation des Alpes Maritimes étaient pré-

sents ainsi que les élèves du lycée allemand de Paris. Il en était de même d'une classe du collège Danton de Levallois.

La pluie nous ayant épargné, nous avons pu profiter de tout ce qui avait été prévu par les organisateurs. Je citerai la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, présente pour la première fois, la chorale L'UT en Chœur et les comédiens des Tréteaux de France qui ont lu dans la clairière d'émouvantes lettres de fusillés.

Georges DUFFAU-EPSTEIN



Robin Renucci et Georges Duffau-Epstein
(Photo COMRA)



Spectacle des élèves du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers (Photo COMRA)

Journée nationale de la Résistance : 27 Mai 2016

Pour la troisième année consécutive, les associations réunies à l'initiative du Comité Parisien de Libération ont organisé des manifestations afin de célébrer dignement ce jour anniversaire de la première réunion du Conseil National de la Résistance.

Dès le 26 mai, une cérémonie a eu lieu devant le 48 rue du Four, lieu de la réunion du CNR. Le lendemain, devant la Mairie du XIX^e, 92 associations - chiffre record - ont uni leurs forces pour que cette initiative ait un grand retentissement. Il n'est pas exagéré de dire que l'objectif est atteint et que la réussite est complète.

Devant la mairie du XIX^e arrondissement de Paris un village des associations a accueilli tout au long de la journée les nombreux visiteurs qui souhaitaient s'informer. Ceux-ci ont pu de plus applaudir les artistes qui se produisaient sur la scène qui complétait le village.



Reprenons l'ensemble des manifestations une par une :

- Le 26 mai, en fin d'après midi a été inaugurée, dans l'Espace Niemeyer place du Colonel Fabien l'exposition « A L'APPEL DE LA LIBERTE : RESISTER PAR LA CULTURE ». Proposée par sept musées, elle réunit des oeuvres ayant trait à l'art et la culture durant la période de la Résistance. Sous l'impulsion de sa commissaire, Agathe Demersseman, les musées ont proposé au public un vaste choix de documents qui montrent comment « la culture » a participé au combat pour la liberté.

- Devant la mairie du XIX^e arrondissement, sur les grilles du jardin des Buttes Chaumont une exposition de dessins « de Résistance » est visible pendant trois mois. Dans son prolongement, Popov, artiste de rue, a réalisé une fresque sur le mur de la voie de chemin de fer de petite ceinture. Ce magnifique « graff » rappelle l'action héroïque de Madeleine Riffaud, à cet endroit, lors



de la Libération de Paris, en août 1944.

- Une cérémonie d'hommage a eu lieu devant le monument aux morts en présence d'une assistance très nombreuse, dont les maires des XVIII^e et XIX^e, M^{me} Catherine Vieu-Charier, un représentant du ministre des Anciens Combattants, le directeur de l'ONAC ainsi que de nombreux autres élus.

- L'après-midi un concert s'est déroulé à la Maison de la Radio. Les musiciens ont interprété des œuvres de musiciens résistants, accompagné par des textes préparés et lus par la Compagnie des Tréteaux de France.

- Le comité d'entente des Anciens Combattants du XIX^e avait préparé un parcours de mémoire à l'intention des scolaires participant à l'événement. Il a été fréquenté par les élèves des établissements de l'arrondissement.



Notre association était présente toute la journée au sein du village des associations. Nous avons présenté l'exposition consacrée à Lucien Sampaix dans la salle des fêtes de la mairie et des membres de la famille Sampaix ont participé à une rencontre avec 340 scolaires le 26 mai.

Toutes les associations ont décidé de reconduire l'initiative en 2017. Une nouvelle mairie d'arrondissement nous accueillera.

Georges DUFFAU-EPSTEIN

Un massacre en Touraine

Au cours de la débâcle de 1940 dans l'Indre, un gros stock d'armes et de munitions avait été déposé pendant la nuit sous le porche de la petite église d'Orville. Mon oncle, Louis Chipon, s'en aperçut le matin de bonne heure. A bicyclette, il alla aussitôt prévenir Théogène Briant de Dun-le-Poëlier qui, avec le camion de son entreprise, vint rapidement récupérer tout le matériel qu'il cacha vraisemblablement dans une cabane de sa carrière. Chef de maquis en 1944, peut-être se servit-il de ces armes pour assurer la formation des maquisards dont le nombre atteignit les 200 à 300 hommes dans ce secteur.

Dans cette même petite commune, le 11 juin 1944, Paulot Chipon, en congé de son Ecole Normale d'Instituteurs de Blois, prenait en charge un jeune Lorrain qui voulait rejoindre le maquis.

Ils partirent à vélo d'Orville, via le hameau des Mineaux, pour participer à une réunion d'information visant à recruter de jeunes maquisards. La rencontre clandestine avait lieu chez un cousin germain de mon père, Gilbert Echard, électricien à Vatan, qui avait participé à l'extension du réseau d'électrification à la Belle-Etoile, la ferme de mes parents dans laquelle j'ai été élevé. Ce travailleur sérieux allait être responsable du réseau de résistance en formation qui s'installerait vraisemblablement dans la forêt de la Vernusse.

La réunion venait à peine de commencer quand les Allemands surgirent soudain sur la route, mitrailleuses et mitraillettes en action, faisant sortir tous les participants, les blessant au ventre et aux jambes pour qu'ils ne puissent s'échapper : il ne fait aucun doute que les futurs maquisards étaient victimes d'une dénonciation.

Les blessés furent traînés sur le bord du fossé, le long de la route, ou ils souffrirent le martyre durant les longues heures de cette chaude journée avant d'être achevés, vers 17 ou 18 heures, d'une ou deux balles de revolver dans la tête.

Pendant cette terrible attente, ils furent témoins de l'incendie de la maison qui les avait accueillis et des atroces scènes d'amusement des soldats allemands qui tuèrent toutes les poules et

les lapins après les avoir posés un à un sur la tête de Hélène Limet-Echard, épouse terrorisée de Gilbert Echard, qui dut endurer sans bouger cet odieux ball-trap.

Hélène aura la vie sauve mais ne pourra jamais oublier ce cauchemar. Par bonheur, sa fille, Gilberte, âgée comme moi de 11 ans, put se sauver à travers champs sans être aperçue des Boches - ou des « Schleus », comme on les surnommait. Avec la complicité d'autres paysans, elle réussit à gagner à pied la lointaine ferme de la Quillerie où elle fut hébergée pendant quelques jours.

Après avoir fait sa tournée de facteur dans la petite commune d'Orville, inquiet et saisi d'un doute, mon oncle Chipon tenta de se rendre aux Mineaux avec sa bicyclette de fonction. Au bout de deux kilomètres environ, il fut la cible d'une mitrailleuse allemande. Indemne, il n'eut que le temps de sauter dans le fossé avant l'arrivée d'un véhicule avec plusieurs hommes en armes à son bord : « Les mains en l'air ! Vos papiers ! ». Ne parlant pas un mot d'allemand, il réussit à faire comprendre à l'un d'entre eux qu'il voulait rejoindre son fils qui devait se trouver dans la maison qui brûlait. Les soldats lui interdirent de poursuivre sa route sinon il connaîtrait le même sort que son fils.

Pendant ce temps, les Allemands venus nombreux ce jour-là, fouillaient toutes les maisons et les fermes alentour. Dans l'une d'elles, appartenant à mon oncle Marcel Thunet, tout l'armement provenait d'un parachutage anglais effectué au cours d'une nuit précédente et qui avait été caché au milieu d'une meule de paille. Ce matériel devait probablement servir à équiper le jeune maquis en formation, malheureusement anéanti. Les soldats allemands avaient pourtant donné des coups de baïonnette dans cette meule mais, heureusement, sans rien trouver de suspect. Ils avaient également perquisitionné tout l'intérieur de la maison d'habitation. Au cours de l'opération, un des soldats découvrit un gros portefeuille qu'il donna à ma tante en lui faisant signe de le cacher dans son soutien-gorge, sans doute de crainte que l'un des siens, moins scrupuleux, s'en empare.

Ce 11 juin 1944, douze ou quinze jeunes de 17 à 35 ans - je ne me souviens plus du nombre

exact - connurent ce calvaire : aucun n'en réchappa. D'après mon oncle Chipon, l'auteur de la dénonciation aurait été un habitant des environs qui venait de sortir de la prison de Châteauroux après avoir purgé une peine pour vol. Durant cette période, il était assez courant de libérer un détenu pour pratiquer cette « sale besogne ». Faute de preuves, l'affaire n'a jamais été « mise au clair », mais, dans un village où tout le monde se connaît, les soupçons n'ont jamais varié.

Ce ne sera, je pense, que le lendemain que ma mère, Germaine Dupont, apprendra la mort tra-

gique de son neveu, Paulot Chipon, à l'âge de 17 ans. Elle en restera meurtrie longtemps et, dans toute notre famille, on reparlera de l'événement pendant de longues années.

J'ai perdu dans cette tuerie deux cousins germains et deux autres, plus éloignés. C'est ce qui m'a motivé, en 1996, après le Congrès national de Châteauroux, d'adhérer à l'association de l'ANACR d'Indre-et-Loire dont je suis devenu le porte-drapeau.

Serge DUPONT
(propos recueillis par H. B.)

Histoire

Répression vichyste, tribunaux correctionnels et Sections Spéciales

Pour beaucoup d'entre nous, la justice de Vichy se limite aux tribunaux spéciaux. Cette vision est partielle, compte tenu de l'importance de la justice « ordinaire ». C'est ce que de nombreux historiens redécouvrent, notamment Virginie Sansico⁽¹⁾ dont l'ouvrage a servi à la rédaction de cet article.

Les tribunaux correctionnels

Les tribunaux correctionnels servent de 1940 à 1944 d'épine dorsale à la répression de pratiquement tous les actes de résistance à l'exception de la résistance communiste qui est de la compétence des tribunaux spéciaux. Les cours d'assises avec leurs jurys populaires qui risquaient d'après le régime de déraiser ont été peu sollicitées.

Les tribunaux correctionnels ont été compétents pour la résistance « gaulliste » jusqu'en 1943, la propagande, les infractions aux lois anti-raciales, les infractions aux délits relatifs au ravitaillement, aux réfractaires, aux outrages et rébellion face à l'autorité, aux faux papiers... de 180 000 affaires au niveau national en 1940, ils sont passés à 315 000 en 1941 et 330 000 en 1942 pour redescendre à 311 000 en 1943. Ces affaires reflètent la situation politique. En 1940-1941, distributions de tracts et injures au chef de l'Etat. En 1943, les contentieux relatifs à la main d'œuvre postérieurs à l'instauration du STO explosent. La fabrication et l'usage de faux papiers culmine en 1943 avec une proportion importante de prévenus d'origine juive. Au

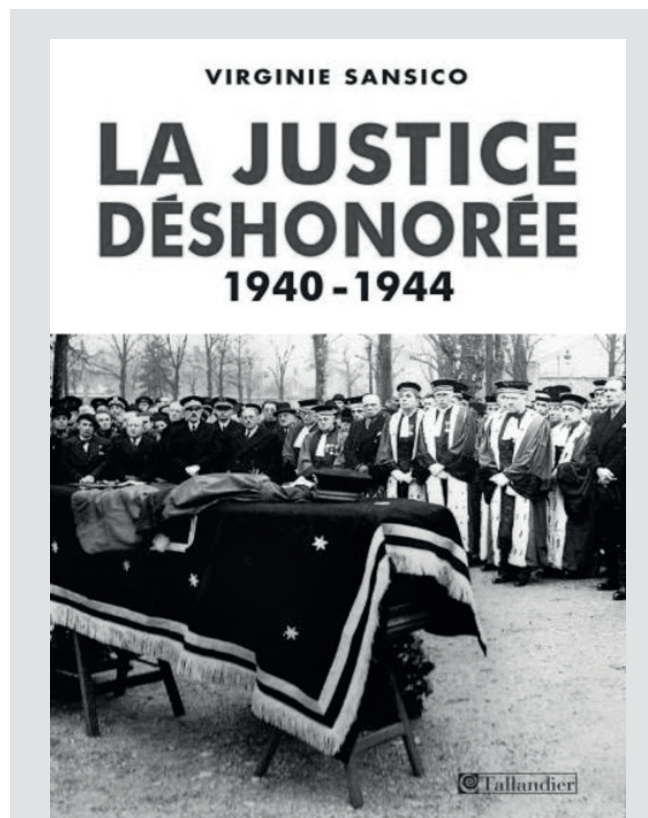


Photo de couverture : obsèques du conseiller de la cour d'appel Jacques Faure-Pinguely, juge de la Section Spéciale et du tribunal d'Etat de Lyon. Pétainiste affiché, il a été abattu le 12 décembre 1943 par les FTP-MOI de Carmagnole-Liberté après les condamnations à mort et exécutions de Simon Frid et Emile Bertrand par la Section Spéciale

second trimestre 1942, c'est la législation sur les armes qui préoccupe les autorités jusqu'à l'élargissement des compétences des tribunaux spéciaux à ces délits en août 1942. De même, les affaires concernant la résistance gaulliste sont en augmentation jusqu'à leur transfert en mars 1944 aux tribunaux spéciaux.

Les Sections Spéciales

Vichy a créé une dizaine de juridiction d'exception⁽²⁾. Les plus actives sont les Sections Spéciales créées en août 1941⁽³⁾ pour réprimer l'activité communiste ou anarchiste. Leur compétence s'étend aux activités subversives et aux délits contre la Sûreté extérieure de l'Etat en novembre 1942 et aux activités terroristes en juin 1943. Elles sont rattachées aux cours d'appel dans la zone non occupée et à la justice militaire en zone non occupée jusqu'en novembre 1942. A côté des Sections Spéciales, le Tribunal d'Etat siège à Paris (zone occupée) et Lyon (zone non occupée). Les peines prononcées par les Sections Spéciales et le tribunal d'Etat sont beaucoup plus sévères et vont de la peine de mort à l'acquittement (très rarement). Une vingtaine de condamnés à mort sont guillotins et de nombreux autres condamnés aux travaux forcés sont fusillés comme otages. En 1944, juridiction d'exception, les cours martiales rattachées au secrétariat du maintien de l'ordre sont responsables de 200 exécutions.

Au delà de cette courte introduction, l'étude de la justice sous Vichy est plus complexe compte tenu des différentes zones, de la pression des

occupants qui ont aussi leurs tribunaux, des internements administratifs ... Mais aussi de la pratique des magistrats.

Jean DARRACQ

⁽¹⁾ *La Justice déshonorée 1940-1944* de Virginie SANSICO - 622 pages - Éditions Taillandier (2015)

⁽²⁾ Liste des juridictions spéciales dans *Chateaubriant* n°232, page 5

⁽³⁾ *L'Affaire de la Section Spéciale* de Hervé Villeré - Éditions Fayard (1973)

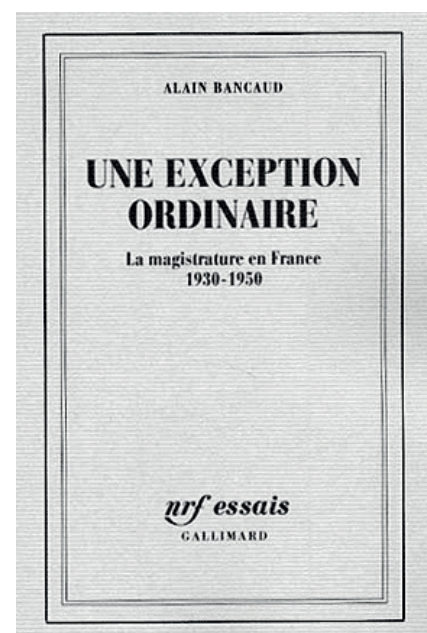
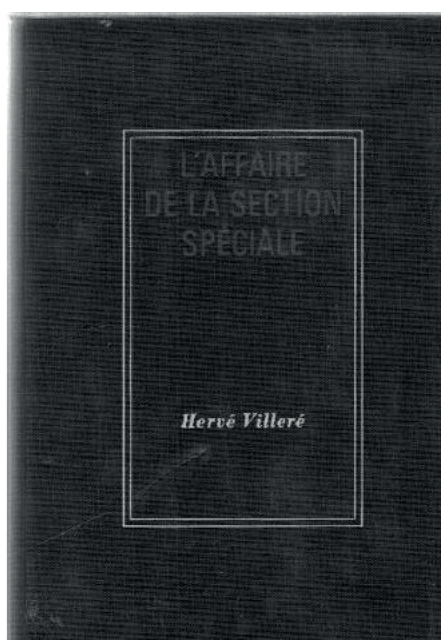
Lectures complémentaires

Colloque ANFFMRFA - 1941, une juridiction d'exception les sections spéciales
Article de Jean Darracq, pages 18-20 (2011)

Une Exception ordinaire – la magistrature en France 1930-1950
De Alain Bancaud, Gallimard (2002)

La Haute magistrature judiciaire entre politique et sacerdoce (ou le culte des vertus moyennes)
De Alain Bancaud - Persée Éditions, Coll. « Droit et Société » (1993)

La Justice des années sombres en deux-Sèvres 1940-1944
De Dominique Tantin - Geste Éditions (2014)



Vos archives

Les familles de fusillés et massacrés possèdent des archives rattachées à leurs parents disparus. Ces archives sont parties intégrantes des archives de la Résistance et de la Déportation. Si ce n'est pas fait, il est urgent de les sauvegarder.

Les conserver et les exploiter

Les papiers, surtout ceux datant de la guerre sont très fragiles, ils sont lentement fragilisés par la lumière, l'humidité, les pochettes plastiques, les rongeurs, les variations de températures, le contact du bois... Pour garder vos archives en bon état, il faut mettre les papiers dans des chemises en carton neutre et sous chemises. Ces chemises sont mises dans des cartons solides avec un système de fermeture étanche rangés de préférence sur un meuble métallique dans un endroit périodiquement dépoussiéré où la température est maîtrisée. Pour les petites réparations de documents et les documents fragiles, il ne faut pas utiliser de scotch. Pour encore plus de précautions, il existe des fournitures plus chères adaptées à l'archivage : pochettes transparentes Mylar ou Terphane, ruban adhésif de conservation. On peut trouver dans les centres d'archives ou sur internet des fournisseurs spécialisés. Porteurs de mémoire de fusillés et massacrés, ils doivent en premier lieu s'assurer que ceux-ci figurent dans le Dictionnaire des fusillés et dans la base de données des massacrés en cours de réalisation. La réalisation de documents, notamment de biographies complètes et argumentées est aujourd'hui plus facile grâce aux techniques informatiques (demandes de renseignements, scanners, baisse des frais d'éditions pour des ouvrages tirés à très peu d'exemplaires...). On peut aussi faire appel à des spécialistes pour les mettre en forme.

Les déposer ou les donner

Il existe deux modes de transmission : le dépôt et le don. Le don est un simple échange de courrier entre le donateur et l'organisme qui le reçoit dès

qu'ils ont défini les conditions de la consultation, libre communication ou autorisation préalable. Le donateur n'est plus propriétaire des archives mais il garde un accès permanent. Le dépôt n'entraîne pas de transfert de propriété. Un contrat précise les conditions de communication des documents. Dans tous les cas, l'accord entre le propriétaire des archives et le destinataire comporte une description des documents, l'attestation de la pleine et entière propriété des documents donnés ou déposés, la garantie de libre accès au fonds (ensemble des archives concernées), les

modalités de communication et de reproductions des documents. Ces modalités dépendent des désirs du déposant sur leur utilisation. Il a le choix entre trois options : la libre communication et la libre reproduction, la libre communication avec la reproduction soumise à autorisation ou interdite, la communication soumise à autorisation écrite. Ces contrats restent soumis aux lois en vigueur concernant les archives. Aujourd'hui, les principales limites de consultation de 30 et 60 ans ne concernent plus la dernière guerre. Deux délais

restent actifs : 100 ans pour les documents judiciaires et 150 ans pour les informations médicales qui peuvent aussi faire l'objet de dérogations motivées. Les familles obtiennent aussi facilement des dérogations pour des dossiers les concernant déjà archivés (Préfecture de police, Archives nationales...). Des modèles de lettres existent qui simplifient les démarches de don ou de dépôt. Par exemple, les archives de notre association sont déposées au Musée de la Résistance Nationale de Champigny.

Nous sommes à la disposition de nos adhérents s'ils veulent par des dons particuliers compléter notre fonds.

J. D.

Renseignements complémentaires : *Guide du détenteur d'archives de la Résistance et de la Déportation*

